

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°28/2021

Nomenclature ACTE :
7.6 Contributions budgétaires

L'an deux mil vingt et un, le **lundi 7 juin** à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

Absent : André EMMENDOERFFER

Pouvoirs : Nicolas CHEVALLIER à Philippe PERCHE
Nicole BUVIN à Emilie BERGONHE

Secrétaire de séance : Damien LESPINASSE

Date de la convocation :
1^{er} juin 2021

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le :

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET
SPORTIF (S.I.E.S.S) DU COLLEGE DE VALLON-EN-SULLY**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Présidente du S.I.E.S.S. du secteur scolaire du collège de Vallon-en-Sully.

Elle précise que deux enfants de Hérisson scolarisés au collège de Vallon-en-Sully par dérogation bénéficient des installations sportives financées et gérées par le syndicat.

Selon ses statuts, le syndicat est financé par une contribution annuelle des communes. La participation de celles-ci comprend un montant par élève, fixé par le comité syndical. Pour l'année 2021, elle s'élève à 141,00 €. Il est demandé à la commune de Hérisson de financer cette participation qui peut être répercutée sur la famille de l'élève concerné.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 282,00 € au S.I.E.S.S. de Vallon-en-Sully sans répercussion sur les familles.

Pour extrait certifié conforme,
Hérisson, le 7 juin 2021

Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

